

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°39 du 23 septembre 2011

TEXTE SIGNALE

ARRÊTÉ

modifiant l'arrêté du 12 janvier 2010 portant institution de régies de recettes et d'avances auprès d'organismes relevant du service du commissariat des armées.

Du 29 juin 2011

DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIÈRES.

ARRÊTÉ modifiant l'arrêté du 12 janvier 2010 portant institution de régies de recettes et d'avances auprès d'organismes relevant du service du commissariat des armées.

Du 29 juin 2011

NOR D E F F 1 1 1 7 9 0 9 A

Texte modifié :

Arrêté du 12 janvier 2010 (JO n° 19 du 23 janvier 2010, texte n° 33 ; signalé au BOC 7/2010. ; BOEM 410.6.1, 510.4.1) modifié.

Référence de publication : JO n° 158 du 9 juillet 2011, texte n° 2 ; signalé au BOC 39/2011.

Le ministre de la défense et des anciens combattants,

Vu l'arrêté du 31 décembre 1993 modifié, habilitant le ministre de la défense à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès de tout service ou établissement relevant de son autorité ;

Vu l'arrêté du 12 janvier 2010 modifié, portant institution de régies de recettes et d'avances auprès d'organismes relevant du service du commissariat des armées,

Arrête :

Art. 1er. Le tableau de l'article 1er. de l'arrêté du 12 janvier 2010 susvisé est modifié comme suit :

ORGANISMES DOTÉS D'UNE RÉGIE de recettes et d'avances.	MONTANT MAXIMUM de l'avance (en euros).	MONTANT MAXIMUM du fonds de caisse (en euros).	ORDONNATEUR DE RATTACHEMENT.
Remplacer : Direction du commissariat de la marine, à Paris	102 900	150	Le directeur de la plate-forme achats finances Ile-de- France, à Saint-Germain-en-Laye (Yvelines)
Par : Plate-forme achats finances Ile-de-France, antenne Pépinière, à Paris	102 900	150	Le directeur de la plate-forme achats finances Ile-de-France, à Saint-Germain-en-Laye (Yvelines)
Remplacer : Plate-forme achats finances Nord-Est, à Metz	500 000	100	Le directeur de la plate-forme achats finances Nord-Est, à Metz (Moselle)
Par : Plate-forme achats finances Nord-Est, à Metz	3 865 000	100	Le directeur de la plate-forme achats finances Nord-Est, à Metz (Moselle)

Art. 2. Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 29 juin 2011.

Pour le ministre et par délégation :

Le chef du bureau de l'animation du réseau financier de la direction des affaires financières,

J.-F. DAGUES.